

## **Annexe III**

### **DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES COMPLÉMENTAIRES D'ANDROLOGIE**

- DURÉE : QUATRE SEMESTRES

#### **I - Enseignements** (cent cinquante heures environ)

##### **A) Enseignements généraux**

- Anatomie et fonction de l'appareil génital masculin.
- L'identité masculine. La fonction paternelle.
- Fonction sexuelle masculine et ses perturbations.
- Infertilité du couple : épidémiologie, exploration.
- La stérilité masculine.
- Exploration clinique et biologique.
- Imagerie.
- Évaluation de la fécondance du sperme.
- Les traitements médicaux et chirurgicaux.
- Les indications masculines des procréations médicalement assistées.
- Retentissements andrologiques des pathologies de l'appareil génital.
- Maladies sexuellement transmissibles-SIDA.
- Toxicologie ; environnement.
- Contraception masculine.
- Droit, responsabilité médicale et considérations bioéthiques.

##### **II - Formation pratique**

Quatre semestres dans des laboratoires ou services cliniques agréés pour le diplôme d'études spécialisées complémentaires d'andrologie. Ces semestres doivent être effectués dans au moins deux services ou départements différents.

**III - Diplôme d'études spécialisées permettant de postuler le diplôme d'études spécialisées complémentaires d'andrologie :**

Tout diplôme d'études spécialisées, avec l'accord de l'enseignant coordonnateur du diplôme d'études spécialisées complémentaires.